COMMUNE DE GESNES-LE-GANDELIN (72)

MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR UN PROJET D'INTERET GENERAL

Implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange

EXAMEN CONJOINT

Procès verbal de la réunion du 29 juin 2023 à Gesnes-le-Gandelin

Etaient présents :

NOM	QUALITE
Monsieur Georges PAVARD	Maire de Gesnes-le-Gandelin
Madame Stéphanie BOUQUET	Maire de Moulins-le-Carbonnel
Madame Marianne THOMAS	AGETHO CONSEILS selarl, chargée d'étude

Etaient également invités :

- La Préfecture de la Sarthe
- La Sous-Préfecture de Mamers – Excusée
- La Direction Départementale des Territoires de la Sarthe – Excusée
- L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Sarthe
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- La Région des Pays de la Loire
- Le Conseil Départemental de la Sarthe – Excusée
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Sarthe – Excusée
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe – Excusée
- La Chambre d'Agriculture de la Sarthe – Excusée
- Les communes limitrophes à la commune de Gesnes-le-Gandelin (Oisseau-le-Petit, Assé-le-Boisne, Fyé, Bérus - Excusée, Saint-Victeur, Hesloup)
- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Ordre du jour :

Déclaration de projet concernant l'implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange et de son intérêt général.

- Mise en compatibilité du PLU de Gesnes-le-Gandelin pour un projet d'intérêt général

Les objectifs de la commune :

Mme THOMAS rappelle le contexte et les objectifs de cette rencontre.
Le 20 juillet 2018, la commune de Gesnes-le-Gandelin a accordé une déclaration préalable n° 07214118Z0012 pour le projet d'une implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange. L'antenne qui devait être implantée en zone A (agricole) a été implantée en zone Np et dans l'Espace Classé Boisé de la zone du PLU.

Il a été décidé d'avoir recours à la procédure de mise en compatibilité du PLU pour prononcer l'intérêt général de cet aménagement et de réduire un espace boisé classé de 1 425m2 sur un espace boisé total initial sur ce même secteur de 4 466m2.

Discussion :

Madame BOUQUET, Maire de la commune de Moulins-le-Carbonnel, exprime l'intérêt de ce projet pour son territoire communal en effet l'implantation de ce relais et sa localisation, proche de son territoire, a permis d'améliorer considérablement la couverture communale de radiotéléphonie.

M. PAVARD, Maire de Gesnes-le-Gandelin précise lors de la discussion que l'Autorité Environnementale a été consultée et que son avis sera annexé au présent compte rendu.

Il ajoute que les services de l'Etat lui ont fait savoir qu'ils n'avaient pas de remarques spécifiques sur le projet considérant que le projet général est clairement défini et que la procédure d'évolution du PLU était légale.

Fait à ALENCON, le 29 juin 2023